

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Reçu en préfecture le 29/09/2025

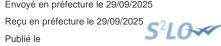
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau por l'exercice presenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités ter le 100 1074 2174 100852 200250925 - PEL 2025 105 - DE 100 2002 PEL 2025 PEL 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT





ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

SOMMAIRE

Ι.	Caraci	terisation technique du service	. 4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	. 4
	1.2.	Mode de gestion du service	. 4
		Estimation de la population desservie (D101.1)	
		Nombre d'abonnés	
		Eaux brutes	
	1.5.1.		
	1.5.2.		
		Eaux traitées	
	1.6.1.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.2. 1.6.3.		
	1.6.3.		
	1.6.5.		_
	1.6.6.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		ation de l'eau et recettes du service	
۷.		Modalités de tarification	
		Facture d'eau type (D102.0)	
		Recettes	
3.		iteurs de performance	
٥.		·	
		Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
		Indice de Comaissance et de gestion patrimoniale des reseaux (P103.2B)	
	3.3.1.		
	3.3.2.		
	3.3.3.		
	3.3.4.		
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	19
		Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
		Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
		Taux de réclamations (P155.1)	
4.		cement des investissements	
		Branchements en plomb	
		Montants financiers	
		État de la dette du service	22
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	_
	•	rmances environnementales du service	
5.	Tablea	au récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du servi D: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

1	.1. Présentation du territoire	des	servi			
Le	service est géré au niveau ☑ cor ☐ int		nal mmunal			
•	Nom de la collectivité : LES CONTAME	INES	MONTJOIE			
•	Nom de l'entité de gestion : eau pota	ble				
•	Caractéristiques (commune, EPCI et	type,	etc.) : Commi	ıne		
•	Compétences liées au service :		Oui	Non		
	Production					
	Protection de l'ouvrage prélèvement ⁽¹⁾	de	v			
	Traitement (1)		\square			
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution		☑			
•	Territoire desservi (communes adhére Contamines-Montjoie	entes	au service, se	cteurs et hameaux	x desservis, etc.	.) : Le:
•	Existence d'une CCSPL	Oui				Non
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	n 🗆	Oui, date d'app	probation*:	. ☑	Non
•	Existence d'un règlement de service	☑ (Dui, date d'app	robation* : 26/04/	23 🗆	Non
•	Existence d'un schéma directeur	Ø	Oui, date d'app	probation* : 2018		Non

1.2. Mode de gestion du service



^{*} Approbation en assemblée délibérante







Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 022 habitants au 31/12/2024 (4 060 au 31/12/2023).

1.4.

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 691 abonnés au 31/12/2024 (3 699 au 31/12/2023).

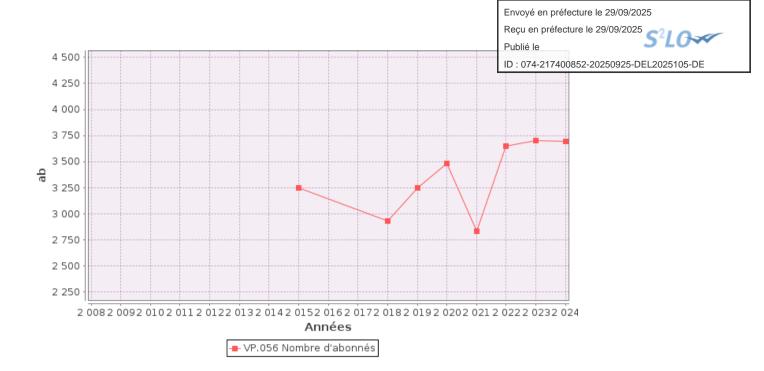
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Les Contamines- Montjoie					
Total	3 699			3 691	-0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 108,56 abonnés/km au 31/12/2024 (108,79 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,09 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,1 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 37,44 m³/abonné au 31/12/2024. (48,16 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 262 847 m³ pour l'exercice 2024 (653 103 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en
Captage des Grassenières			21 763	19 640	-9,8%
Captage des Fieugiers			366 385	Pas de données	
Captage des Prelets			264 955	243 207	-8,2%
Total			653 103		-

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

A la suite d'un problème survenu sur le débitmètre, aucune donnée fiable n'a pu être enregistrée pour l'année 2024. Le remplacement du dispositif intervient en 2025. Nous avons fait le choix de ne mettre aucune donnée plutôt qu'une estimation loin du réel.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



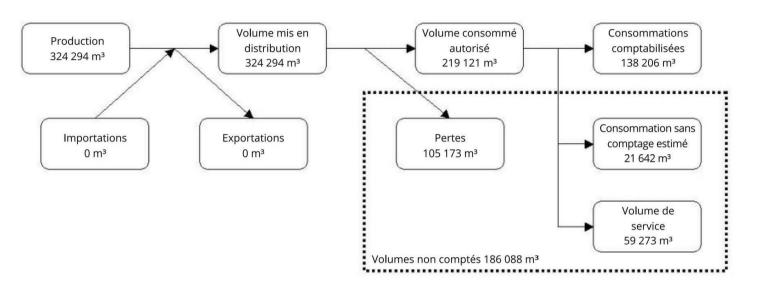


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

PAS D'ACHAT D'EAUX BRUTES

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 1.6.1.



1.6.2. Production



Le service dispose de 3 stations de traitement, qui correspondent aux réservoirs présents sur la commune.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)		
Réservoir de la Côte d'Auran	Chlore et UV		
Réservoir des Loyers	Chlore et UV		
Réservoir des Grassenières	Chlore		

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de tendité le le prélevé de la peut différer du volume prélevé (usines de tendité le le peut différer du volume prélevé (usines de tendité le le peut différer du volume prélevé (usines de tendité le le peut différer du volume prélevé (usines de tendité le peut de tendité par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage des Grassenières	21 763	19 640	-9,8%	40
Captage des Fieugiers	344 479	225 444	-34,6%	40
Captage des Prelets	121 033	79 210	-34,6%	40
Total du volume produit (V1)	487 275	324 294	-33,5%	40



1.6.3.

Achats d'eaux traitées

Si le service achète des eaux traitées qu'il traite lui-même : PAS D'ACHAT D'EAUX TRAITÉES



Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	178 141	138 206	-22,4%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	178 141	138 206	-22,4%
Service de Saint-Gervais-Les-Bains	7756		
Total vendu à d'autres services (V ₃)	7 756	0	

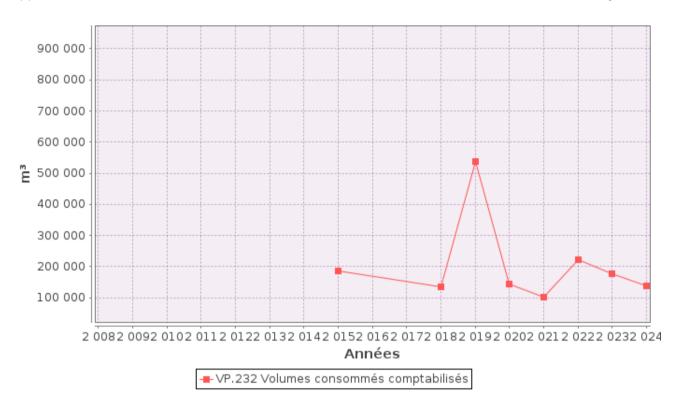
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au

Reçu en préfecture le 29/09/2025

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en a Public la tion de l'article 10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	62 155	21 642	-65,2%
Volume de service (V9)	52 159	59 273	13,6%

Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	292 455	219 121	-25,1%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 34 kilomètres au 31/12/2024 (34 au 31/12/2023).



ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE 2. Tarification de l'eau et recettes du s

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

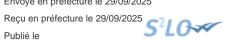
Frais d'accès au service : 25,00 € au 01/01/2024 25,00 € au 01/01/2025

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025						
	Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Part fixe (€ HT/an)							
Abonnement Eau potable	50 €	50 €						
Abonnement location du compteur DN 15	8 €	8 €						
Abonnement location du compteur DN> 15	80 €	80 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³ de 0 à 40 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³						
Prix au m³ de 41 à 200 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³						
Prix au m³ au-delà de 200 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³						
Taxes et redevances	S							
Taxes								
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %						
Redevances (Agence de l'Eau)	Redevances (Agence de l'Eau)							
Prélèvement sur la ressource en eau	0,25 €/m³	0,25 €/m³						
Pollution domestique	0,28 €/m³	€/m3						
Consommation d'eau potable	€/m³	0,43 €/m³						
Performance des réseaux d'eau potable	€/m³	0,01 €/m³						

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 23/03/2023 effective à compter du 01/07/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable (DEL2023-34)
- Délibération du 27/01/2022 effective à compter du 27/01/2022 fixant les frais d'accès au service (DEL2022-006)
- Délibération du 19/02/2025 effective à compter du 01/01/2025 fixant les redevances dû à l'Agence de L'Eau (DEL2025-008)



ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE



Facture d'eau type (D102.0)

référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%				
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	194,00	194,00	0%				
Part du délégataire <i>(en c</i>	cas de délégation	de service public	;)				
Part fixe annuelle			%				
Part proportionnelle			%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%				
Taxe	s et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%				
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60		%				
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)		51,60	%				
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)		1,20	%				
TVA	14,17	15,22	-7 %				
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	77,77	98,02	26%				
Total	271,77	292,02	7,5%				
Prix TTC au m³	2,26	2,43	7,5%				



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

x annuelle : Saison Estivale

semestrielle

trimestrielle

quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

x annuelle : Saison automnale

semestrielle

trimestrielle

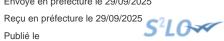
quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 138 206 m³/an (178 141 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Extraction grand livre par article dépenses et recettes 2024
- Bordereaux de quittancement facturation 2024
- Extraction sommes reste à recourir 2023

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE





Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	457 044,60	448 111,00	
dont abonnements	0	0	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	457 044,60	448 111,00	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : $\frac{448\ 111}{448\ 111}$ € (457 044,60 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 3.1.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	26	0	26	0
Paramètres physico-chimiques	26	0	26	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité = nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non conformes *100 nombre de prélèvements réalisés

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

points on ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

ls **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station oui: 10 points Oui 10 de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de non: 0 point mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les oui: 5 points extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en Oui 5 non: 0 point 'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les troncons représentés sur le plan, du linéaire, de la Oui catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, 0 à 15 points sous 15 des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : conditions (1) Oui linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel l'inventaire 99% des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel l'inventaire 0 à 15 points sous 91% 14 conditions (2) des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de oui: 10 points sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de Oui 10 non: 0 point réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les oui: 10 points Oui 10 ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de non: 0 point modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) oui: 10 points VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) Oui 10 non: 0 point VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des oui: 10 points compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la Oui 10 non: 0 point date de pose du compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau oui: 10 points Oui 10 non: 0 point par les réseaux, date et nature des réparations effectuées oui: 10 points VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau 10 Oui (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) non: 0 point VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel oui: 10 points de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti Oui 10 non: 0 point d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des oui: 5 points 0 Non non: 0 point réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL (indicateur P103.2B)

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau



3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

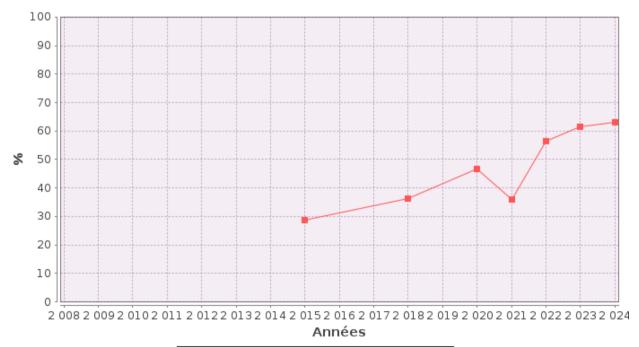
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	61,6 %	67,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	24,19	17,66
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	37,1 %	42,6 %



P104.3 Rendement du réseau de distribution

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15 m³/j/km (24,3 en 2023).

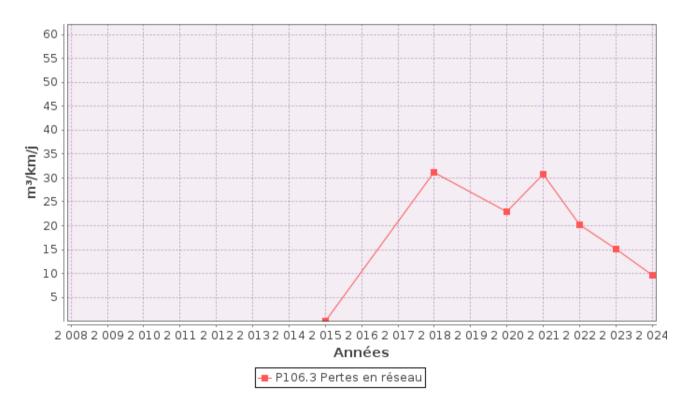


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 9,7 m³/j/km (15,1 en 2023).





Taux moyen de renouvellement des réseaux d'ea

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,78%	0,59%	0,59%	1,51%	1,42%

Au cours des 5 dernières années, 2,41 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,42% (1,51 en 2023).

3.4.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100 Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de

% son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40% en 2023).

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le ID : 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées = $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$

Pour l'année 2024, 1 interruption de service non-programmée a été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,27 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de <u>14</u> jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 70 % (65 % en 2023).

7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

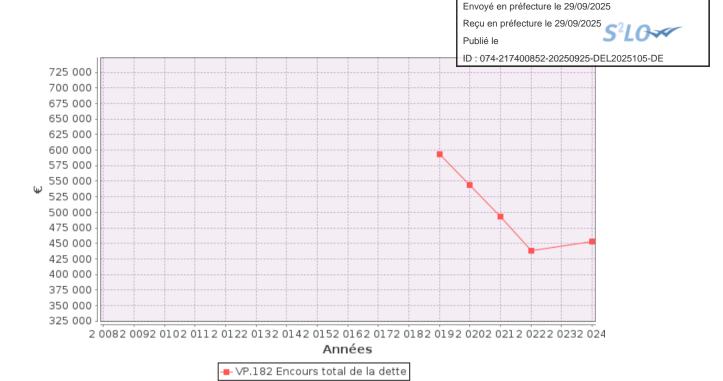


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	439 019,43	452 626,92
Epargne brute annuelle en €	768 423,99	873 036,46
Durée d'extinction de la dette en années	0,5	0,5

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 0,5 ans.



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

 $taux \ d'impayés \ sur \ les \ factures \ de \ l'année précédente = \frac{tel \ que \ connu \ au \ 31 \ décembre \ de \ l'année \ en \ cours}{chiffre \ d'affaires \ TTC \ (hors \ travaux) \ au \ titre \ de \ l'année \ précédente} *100$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	92 330,09	17 506,63
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	392 339,09	343 717,67
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	23,53	5,09

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 5,09% (23,53 en 2023).

ID: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

, , ,



Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

3		•	·	3		,	
Existence d	'un dispos	sitif de mé	morisation o	des réclamations	reçues	☑ Oui	□ Non
Nombre de	réclamati	ons écrite	s reçues par	· la collectivité :	100		
	taux de	réclamations	$s = \frac{\text{nombre de r}}{}$	éclamations (hors prix nombre total d'abonn	x) laissant un és du service	e trace écrite e	00

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 27,09 pour 1000 abonnés (8,65 en 2023).

L'augmentation forte du taux de réclamation sur 2024 et lié à la pénalité appliquée de 120 m³ pour toute habitation n'ayant pas fournie de relevé depuis plus de 3ans. Possibilité de rectification si index réel transmis avant 31/12/2024. Ce qui justifie le nombre de réclamation.

4. Financement des investissemen LD: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10~\mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Pas d'informations	Pas d'informations
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	583 904	665 283
Montants des subventions en €	156 321,08	440 914,69
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		392 339,09	452 626,92
Montant remboursé durant	en capital		
l'exercice en €	en intérêts		

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'amélie le qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service le performances environnementales du service le control de l

Projets réalisés en 2024	Année de réalisation	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année 2022 en €
Travaux de sécurisation des captages - phase 2	2024	464 515,64 €	-
Remplacement des réducteurs de pression	2024	90 000,00 €	-
Travaux Nivorin d'en Bas	2024	50 000,00 €	-

Projets à l'étude	Année de réalisation	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année 2022 en €
Changement conduite P'tou - 200 ml	2026	70 000,00 €	-
Travaux traitement eau réservoir Grassenières UV	2026	100 000,00 €	-
Changement conduite secteur Echenaz 175 ml	2026	66 500,00 €	-
Changement conduite secteur Chovettaz	2026		
Entretien renouvellement réseaux Nombre km de réseau (32,7km) /65 * coût ml (350€/ml) par an soit 175 k€/an	2024-2036	2 289 000,00 €	-
Entretien renouvellement vannes dans réservoirs 20k€/an	2024-2036	260 000,00 €	-
Télérelevage 3646 contrats * 90€		330 000,00 €	-
Changement conduite acier route de Saint Gervais au niveau de la caserne- 165ml	A définir	70 000,00 €	-
Changement conduite acier route de Saint Gervais du Champelet à la patte d'oie - 700 ml	A définir	245 000,00 €	-

Publié le

5. Tableau récapitulatif des indicate D: 074-217400852-20250925-DEL2025105-DE

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services	,	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 060	4 022
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,26	2,43
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,6%	67,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	24,3	15
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	15,1	8,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,51%	1,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0159	0,0164